

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.1 - Règlement graphique

Commune déléguée de Chaudron-en-Mauges

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées

Echelle 1:10 000

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.2 - Règlement graphique

Commune déléguée de La Boissière-sur-Èvre

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées



Echelle 1:5 000

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

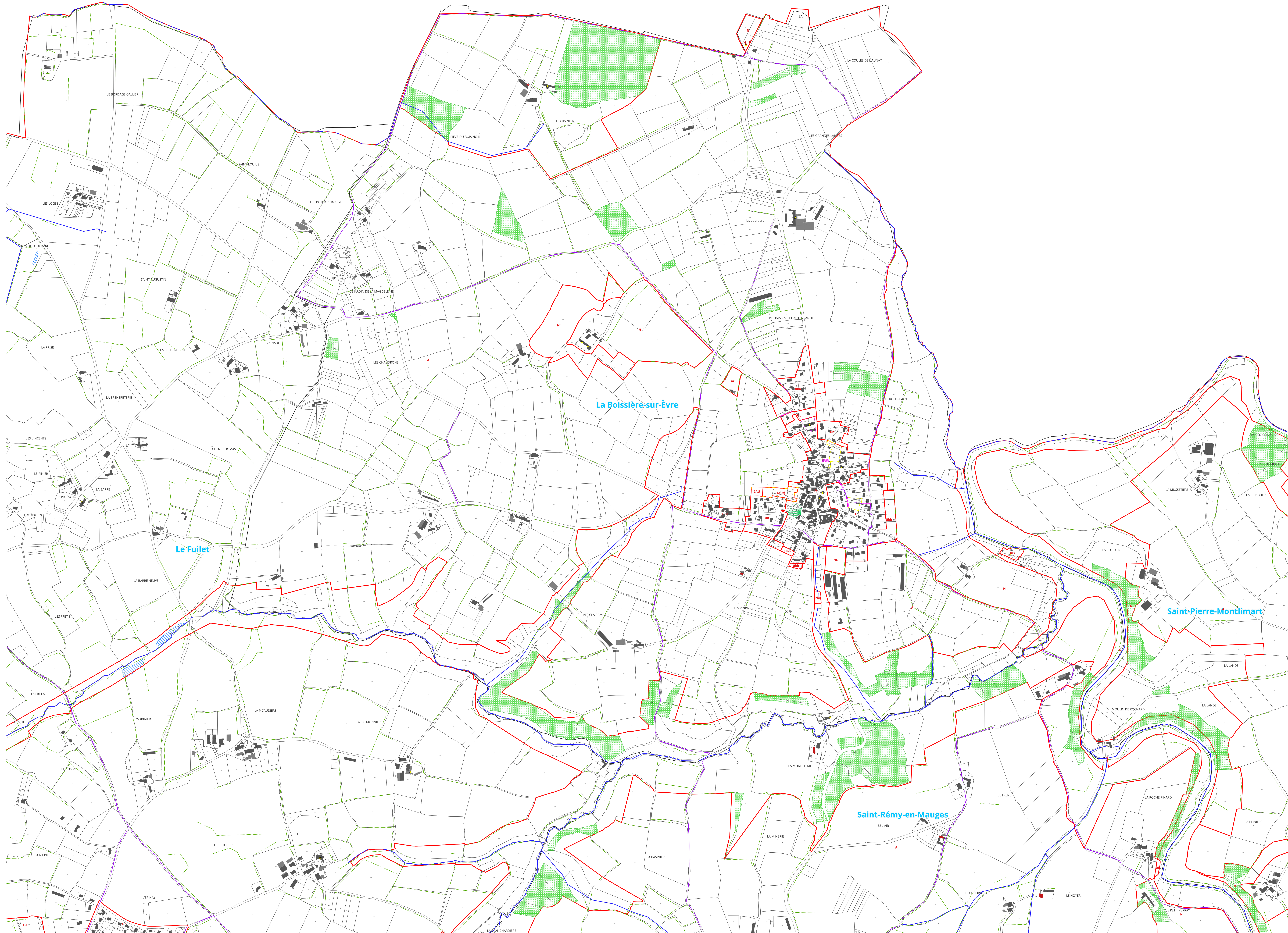
Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

Alignements d'arbres à préserver
Cheminement piétonnier existant à conserver
Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
Espace boisé classé linéaire
Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
Linéaire commercial inventorié
Mur à préserver et à mettre en valeur
Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

Aléas mouvements de terrains
Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
Changement de destination autorisé
Emplacement réservé
Espace boisé classé à conserver
Périmètre AOC
Secteur à protéger
Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
Servitude de gel de projet
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
Zone non aedificandi
Emprise indicative des zones humides



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.3 - Règlement graphique

Commune déléguée de La Chaussaire

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées

Echelle 1:7 500

ZONAGE

 Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

 Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur

 Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

 Alignements d'arbres à préserver

 Cheminement piétonnier existant à conserver

 Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur

 Espace boisé classé linéaire

 Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur

 Linéaire commercial inventorié

 Mur à préserver et à mettre en valeur

 Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver

 Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit

 Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

 Aléas mouvements de terrains

 Aléas mouvements de terrains liés à des cavités

 Changement de destination autorisé

 Emplacement réservé

 Espace boisé classé à conserver

 Périmètre AOC

 Secteur à protéger

 Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit

 Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation

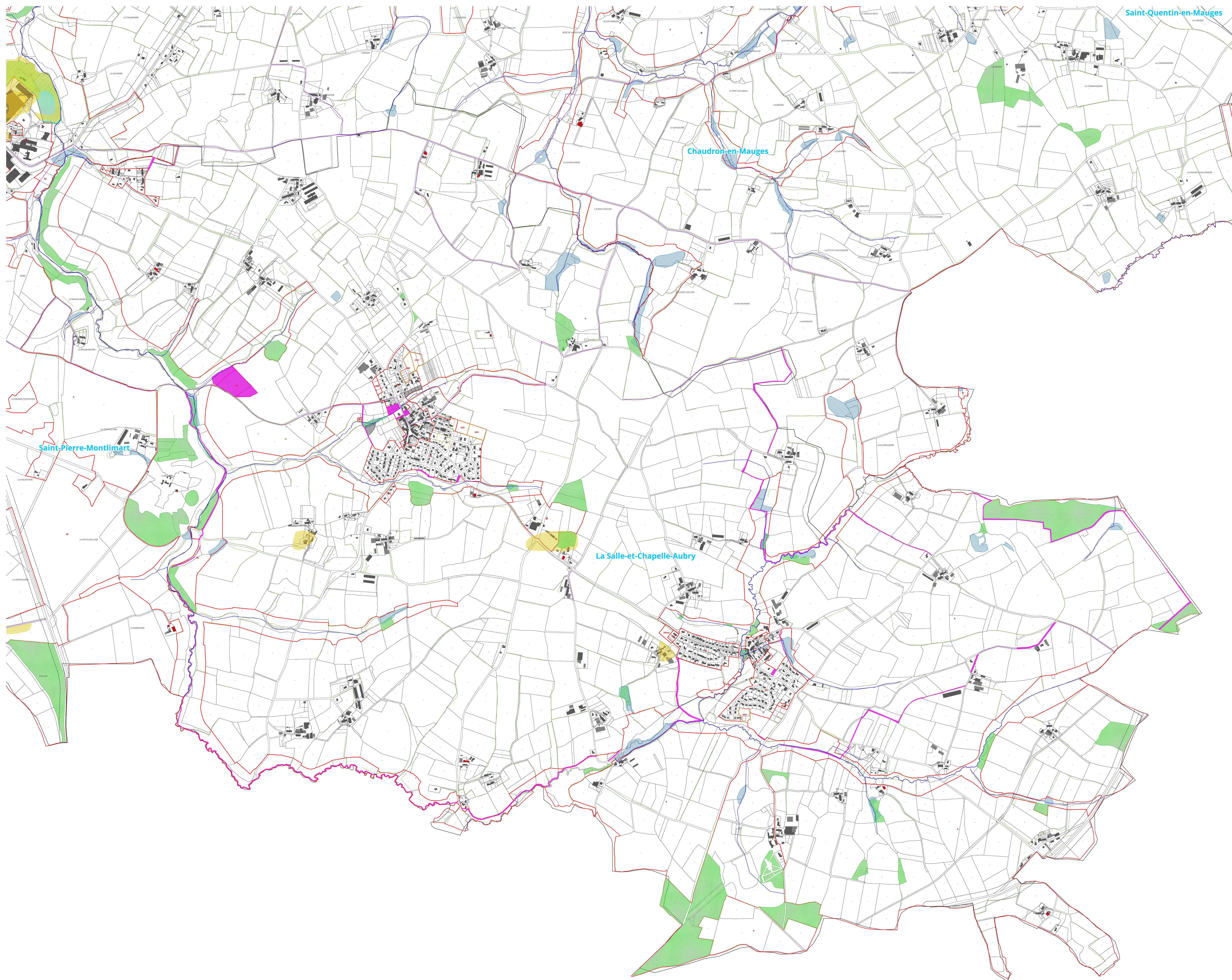
 Servitude de gel de projet

 Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

 Terrains cultivés à protéger et inconstructibles

 Zone non aedificandi

 Emprise indicative des zones humides



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.4 - Règlement graphique
Commune déléguée de La Salle-et-Chapelle-Aubry

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées



Echelle 1:7 500

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.5 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Fief-Sauvin

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées

Echelle 1:10 000

ZONAGE

— Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

★ Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur

▲ Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

●●● Alignements d'arbres à préserver

●●● Cheminement piétonnier existant à conserver

— Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur

— Espace boisé classé linéaire

— Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur

— Linéaire commercial inventorié

— Mur à préserver et à mettre en valeur

— Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver

— Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit

— Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

— Aléas mouvements de terrains

— Aléas mouvements de terrains liés à des cavités

— Changement de destination autorisé

— Emplacement réservé

— Espace boisé classé à conserver

— Périmètre AOC

— Secteur à protéger

— Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit

— Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation

— Servitude de gel de projet

— Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

— Terrains cultivés à protéger et inconstructibles

— Zone non aedificandi

— Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.6 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Fuillet

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées

Echelle 1:10 000

ZONAGE

Delimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

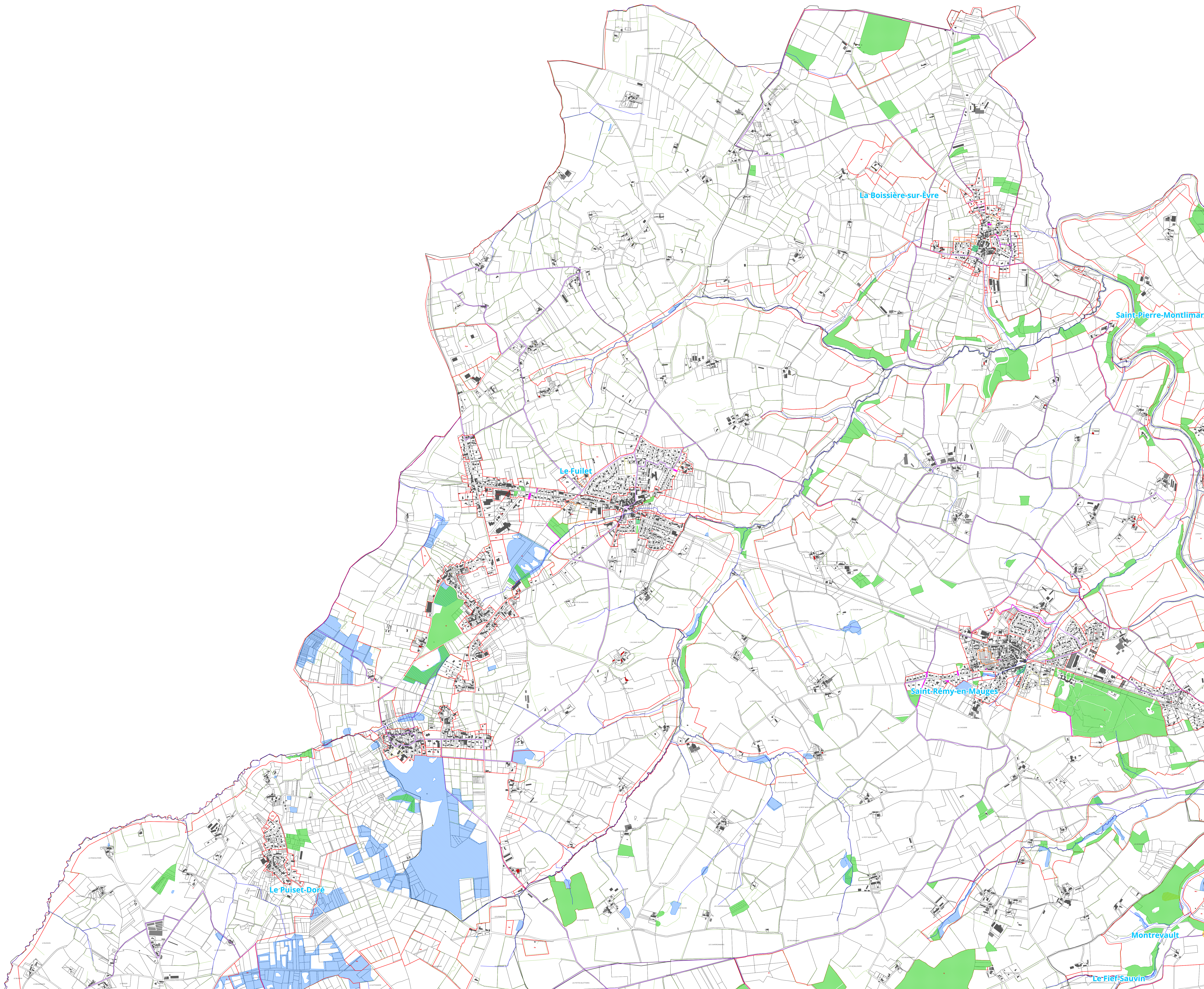
- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.7 - Règlement graphique

Commune déléguée de Le Puiset-Doré

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées



Echelle 1:10 000

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

Alignements d'arbres à préserver
Cheminement piétonnier existant à conserver
Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
Espace boisé classé linéaire
Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
Linéaire commercial inventorié
Mur à préserver et à mettre en valeur
Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

Aléas mouvements de terrains
Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
Changement de destination autorisé
Emplacement réservé
Espace boisé classé à conserver
Périmètre AOC
Secteur à protéger
Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
Servitude de gel de projet
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
Zone non aedificandi
Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.8 - Règlement graphique

Commune déléguée de Montrevault

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées



Echelle 1:5 000

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

Alignements d'arbres à préserver
Cheminement piétonnier existant à conserver
Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
Espace boisé classé linéaire
Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
Linéaire commercial inventorié
Mur à préserver et à mettre en valeur
Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

Aléas mouvements de terrains
Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
Changement de destination autorisé
Emplacement réservé
Espace boisé classé à conserver
Périmètre AOC
Secteur à protéger
Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
Servitude de gel de projet
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
Zone non aedificandi
Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.9 - Règlement graphique

Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées



Echelle 1:12 500

ZONAGE

Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.10 - Règlement graphique

Commune déléguée de Saint-Quentin-en-Mauges

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées

Echelle 1:10 000

ZONAGE

 Délimitation des zones

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS PONCTUELLES

-  Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
-  Bâti à préserver et à mettre en valeur

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS LINEAIRES

-  Alignements d'arbres à préserver
-  Cheminement piétonnier existant à conserver
-  Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
-  Espace boisé classé linéaire
-  Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
-  Linéaire commercial inventorié
-  Mur à préserver et à mettre en valeur
-  Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
-  Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
-  Vignoble à vélo

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS SURFACIQUES

-  Aléas mouvements de terrains
-  Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
-  Changement de destination autorisé
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé à conserver
-  Périmètre AOC
-  Secteur à protéger
-  Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
-  Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
-  Servitude de gel de projet
-  Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
-  Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
-  Zone non aedificandi
-  Emprise indicative des zones humides

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.11 - Règlement graphique
Commune déléguée de Saint-Rémy-en-Mauges

Approbation du PLU le 24 Avril 2017
Modification n°1 : 27 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 : 6 juillet 2023
Modification n°2 : 28 mars 2024
Modification n°3

Notification aux personnes publiques associées

Echelle 1:10 000

ZONAGE

Delimitation des zones

PREScriptions ET INFORMATIONS PONCTUELLES

- Arbre isolé à préserver ou à mettre en valeur
- Bâti à préserver et à mettre en valeur

PREScriptions ET INFORMATIONS LINEAIRES

- Alignements d'arbres à préserver
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Cours d'eau à préserver et à mettre en valeur
- Espace boisé classé linéaire
- Haie bocagère à préserver et à mettre en valeur
- Linéaire commercial inventorié
- Mur à préserver et à mettre en valeur
- Portillon en fer forgé avec piliers habillés en briques à préserver
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Vignoble à vélo

PREScriptions ET INFORMATIONS SURFACIQUES

- Aléas mouvements de terrains
- Aléas mouvements de terrains liés à des cavités
- Changement de destination autorisé
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver
- Périmètre AOC
- Secteur à protéger
- Secteur de 30m de part et d'autre de la route, affecté par le bruit
- Secteur doté d'orientation d'aménagement et de programmation
- Servitude de gel de projet
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Terrains cultivés à protéger et inconstructibles
- Zone non aedificandi
- Emprise indicative des zones humides